

Q. Je crois que sous le titre de " frais de voyage " vous verrez quelque chose pour lui ? R. Oui ; mais ces items se rapportent aux expositions. Il était agent à l'exposition de Belgique et à l'exposition des colonies et des Indes.

Par M. Trow :

Q. Ne croyez-vous pas que ce soit gaspiller les deniers publics que d'employer un agent à Paris ? R. C'est une question qui, à mon avis, ne tombe pas dans le domaine de mes fonctions officielles, et je désirais qu'on me dispensât d'y répondre.

Par le général Laurie :

Q. Est-il probable qu'on prenne de meilleurs moyens de protéger les immigrants qui arrivent à Halifax par la mer, et ailleurs que sur le quai ? R. Je ne crois pas qu'on en ait l'intention présentement, mais c'est une question que le ministre a mise à étude.

Q. Cette question n'a pas trait qu'aux provinces maritimes ? R. Non ; mais M. Schreiber fait rapport qu'il y a au chemin de fer une salle assez spacieuse.

Q. Elle peut loger environ 140 ou 150 personnes, et il en arrive parfois 1,200 ? R. Il pourrait se faire qu'elle fut insuffisante pour une très nombreuse immigration.

Par M. Watson :

Q. J'approuve entièrement les observations que l'honorable député de la Colombie-Britannique a faites il y a quelques instants, dans ce sens qu'il est important de recevoir les immigrants au lieu de leur arrivée, et si le département employait une faible somme à la construction de quelques bâtiments, les immigrants auraient plus de bien-être à leur arrivée ? R. Nous avons des constructions ou stations en divers endroits au Nord-Ouest. Nous avons des bâtiments à Emerson, mais ils ont été détruits, et ils étaient, de fait, devenus inutiles à la suite de changements effectués à la station. A Winnipeg, nous allons construire un édifice très spacieux. Nous en avons un, à Brandon, qui est assez grand et qui suffit à tous les besoins. Il y en a deux sur la ligne du chemin de fer du Nord-Ouest. Il y en a un à Troy, Qu'Appelle ; un à Medicine Hat, et un autre à Calgary. Un bâtiment temporaire est aussi loué à Régina, et nous avons un édifice à Victoria, C. B.

Q. L'emploi d'une petite somme, de \$1,000, disons, à la construction d'un bâtiment, serait d'un grand service aux immigrants ? R. C'est une question très importante relativement à la question générale de l'établissement de l'immigrant.

Par M. Trow :

Q. Avez-vous une règle particulière pour l'hospitalité que vous donnez aux immigrants dans ces bâtiments, quant à la longueur du temps ? R. Voici ce qui arrive : les immigrants qui ont besoin des bâtiments sont en très grande partie ceux qui ont des familles. On laisse la femme et les enfants dans les bâtiments pendant deux ou trois jours ou plus, pendant que le mari va faire le choix de son *homestead*. Lorsqu'il a fait cela et qu'il s'est procuré tout ce qu'il faut, ils partent tous ensemble.

Q. Est-il arrivé que le chef de la famille ait été absent pendant des mois et qu'il y ait laissé sa famille ? R. A Emerson, autrefois, ceci est arrivé dans certains cas très rares. Mais, en général, la chose ne se pratique pas.

Par le major général Laurie :

Q. Qui nourrit ces immigrants dans ces occasions ? R. Ils se nourrissent eux-mêmes.

Q. Ont-ils les ustensiles nécessaires pour faire la cuisine ? R. Oui ; le département fournit les poêles et le combustible.

Par M. Baker :

Q. Les agents du département de l'agriculture—les agents d'immigration—sont généralement considérés comme agents du département à leurs stations respectives, y compris les affaires de quarantaine ? R. Non ; ils n'ont rien à faire avec la quarantaine. C'est une administration distincte, quoiqu'elle soit sous le contrôle du ministre de l'agriculture.

Q. Doivent-ils, comme partie de leur devoir, correspondre avec les personnes qui peuvent demander des informations, par exemple, sur les relations commerciales entre Victoria C.-B., et San Francisco ou les Iles Sandwich ? Sont-ils tenus, en leur qualité